



Prévention des conflits de rôles ou d'intérêt auprès des étudiants et des étudiantes en médecine

Date d'adoption	Juin 2020
Date d'entrée en vigueur	Juin 2020
Date de la modification	Décembre 2021
Date d'entrée en vigueur de la modification	Février 2022
Instance responsable	Comité de programme du doctorat en médecine
Instance approbatrice	Vice-décanat aux études de 1er cycle

Cette politique s'adresse aux personnes étudiantes en médecine, aux résidents et résidentes et aux membres du corps professoral.

Son objectif est d'assurer une évaluation impartiale aux personnes étudiantes en médecine ayant reçu ou recevant des soins de santé physique, psychologique ou psychiatrique.

1. Contexte de cette politique

Le Code de professionnalisme de la Faculté de médecine a été adopté par le Conseil de la Faculté en 2019. Il décrit les valeurs fondamentales promues par l'Université Laval et s'appuie sur le cadre de référence du professionnalisme. Les composantes suivantes le définissent :

- Le sens du devoir et des responsabilités;
- Le respect de l'autre et l'altruisme;
- Le souci de justice.

En complément au Code de professionnalisme, la direction de programme émet cette politique dans le but d'éviter qu'une personne membre du corps professoral, un résident ou une résidente ou tout autre professionnel ou professionnelles de la santé se retrouve en situation de conflit de rôle et/ou d'intérêt auprès d'une personne étudiante. En effet, certaines problématiques pourraient survenir dans de telles situations, dont voici quelques exemples :

- L'évaluateur ou l'évaluatrice (la ou le membre du corps professoral, le résident ou la résidente, ou le professionnel ou la professionnelle) pourrait avoir développé un biais, favorable ou défavorable, envers la personne étudiante qu'il évalue;
- La personne étudiante pourrait ressentir un malaise au cours de son stage et ainsi fournir une moins bonne performance pendant son stage;
- La personne étudiante pourrait obtenir des privilèges de la part de l'équipe soignante.

2. Fournisseurs de soins de santé et des services psychologiques et psychiatriques

La Direction des affaires étudiantes (DAE), en collaboration avec la direction de programme, a facilité l'accès à des professionnels et des professionnelles de la santé pour les personnes étudiantes en médecine qui nécessitent des soins de santé physique ou psychologique. Ces soins sont assurés par des ressources communautaires aucunement impliquées dans l'évaluation présente et future du rendement et/ou diplomation des personnes étudiantes.

Les soins de santé généraux :

- Pour les personnes étudiantes qui réalisent leur formation à Québec et au CISSS de Chaudière-Appalaches : elles ont accès à de nombreuses cliniques privées en plus de la Clinique médicale de l'Université Laval. La DAE a conclu une entente spécifique avec la Cité médicale de Ste-Foy pour faciliter, dans un court délai, l'accès aux soins prodigués par des professionnels et professionnelles de la santé n'exerçant pas en milieu universitaire.
- Pour les personnes étudiantes sur les sites de Lévis et de Rimouski ainsi que celles de l'externat longitudinal intégré qui nécessitent ces soins : elles ont accès à des médecins pratiquant dans des cliniques communautaires et nullement impliqués dans l'évaluation pour chacun de ces milieux.

Les soins psychologiques et psychiatriques :

La DAE offre des services de rendez-vous à court terme à la Faculté et réfère les personnes étudiantes qui nécessitent des soins à plus long terme vers plusieurs ressources avec lesquelles des ententes sont conclues.

- Pour les personnes étudiantes sur le site de Québec et de Lévis :
 - Ressources internes à la DAE de la Faculté de médecine;
 - Ressources internes au CAE (Centre d'aide aux étudiants) du campus;
 - Ressources externes communautaires (cliniques de psychologie privées et bureaux de psychiatres pratiquant exclusivement en milieu communautaire) qui n'ont aucun rôle dans l'évaluation;
 - ProFAC : ressource de résidents et résidentes seniors du Département de psychiatrie
Les personnes étudiantes de tous niveaux ont accès à un soutien psychologique par le programme ProFAC. Il s'agit d'une activité pédagogique optionnelle offerte aux résidents et aux résidentes seniors en psychiatrie afin de soutenir leurs collègues. Un processus rigoureux pour protéger la confidentialité et les conflits de rôles est en place. (annexe 1 – description du processus).
- Pour les personnes étudiantes sur le site de Rimouski et celles de l'externat longitudinal intégré, des services en psychologie ou de psychiatrie sont offerts par des professionnels ou des professionnelles qui n'ont aucun rôle dans l'évaluation dans chaque milieu.

3. Cadre normatif

Dans le cadre des stages cliniques (obligatoires et optionnels), les personnes étudiantes ne peuvent pas être évaluées par un membre de leur famille immédiate ou élargie, y compris leur belle-famille, leur médecin traitant ou d'autres proches qui pourraient compromettre l'objectivité de l'évaluation.

4. Rôles et responsabilités de chacun des groupes :

La direction de programme doit:

- Informer tous les membres du corps professoral, les résidents, les résidentes et les personnes étudiantes du programme de la présente politique et de ses modalités;
- Modifier au besoin la composition de cours en petits groupes ou comités afin de minimiser les risques de conflits de rôles et/ou d'intérêt;
- Effectuer les changements dans la répartition des évaluateurs et des évaluatrices de stations d'ECOS ou d'évaluations pratiques lorsqu'une situation de conflit d'intérêt survient;
- Se retirer des décisions en présence de conflits d'intérêt.

Les membres du corps professoral doivent :

- Prendre connaissance de cette politique et la respecter;
- Informer la personne étudiante qui le consulte que le membre du corps professoral ne pourra pas agir à titre de personne qui l'évalue dans le cadre d'un stage;
- Informer rapidement la direction de programme ou la présidence du comité si une situation de conflit d'intérêt potentiel survenant dans un comité qui nécessite un retrait de ce membre du corps professoral;
- Respecter le choix de la personne étudiante en ce qui a trait au matériel et à l'hébergement afin de préserver leur indépendance personnelle quant au choix du matériel et de l'hébergement;
- Respecter la confidentialité du dossier de santé de la personne étudiante.

Les personnes étudiantes doivent :

- Prendre connaissance de cette politique et la respecter;
- Informer immédiatement la direction de programme lorsque survient toute situation contraire à cette politique;
- Informer la direction de programme de toute situation de conflit d'intérêt en lien avec une évaluation effectuée par une ou un membre du corps professoral ou un résident ou une résidente;
- Informer le personnel soignant de leur statut étudiant en médecine lors de la prestation de soins reçue dans un milieu d'enseignement.

Références

1. Code de professionnalisme, Faculté de médecine, mars 2019.
2. Instruments de collecte de données des Éléments 12.4 et 12.5, visite intérimaire Université Laval, 2019.
3. Directive sur les services de santé aux étudiants et étudiantes du doctorat en médecine, Université de Sherbrooke.
4. Politique sur les conflits d'intérêt, Université d'Ottawa.

Annexe 1 – Description du processus

Processus de référence

Le formulaire de référence est transmis par courriel. Le professeur-conseiller ou la professeure-conseillère de la DAE remplit en ligne le formulaire de référence de la personne étudiante et l'envoie au responsable actuel de ProFAC. Par souci de protéger des données sensibles, seulement les adresses de courriel universitaires et CIUSS sont utilisées pour la transmission et la réception de ces formulaires (Annexe 2: formulaire de référence).

La personne étudiante référée à ProFAC est habituellement prise en charge dans un délai raisonnable, soit à l'intérieur d'un mois. Cette personne étudiante reprendra contact avec la DAE si la rencontre n'a pas eu lieu dans le délai souhaité; ceci permet à la DAE d'offrir un rendez-vous de contrôle à la personne étudiante, si cela est jugé nécessaire.